

LE MÉDIANIMONASTÉRIEN

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS DE MOYENMOUTIER #7 février 2021



**POMPIERS :
un nouveau chef au
centre de secours**

Jean-Marc Matten (à g.)
est remplacé
par Florent Rapenne (à dr.)

POMPIERS

FLORENT RAPENNE REMPLACE JEAN-MARC MATTEN

Le 28 novembre 2020 à la caserne des pompiers de Moyennoutier s'est déroulée la passation de commandement à huis clos, crise sanitaire oblige. Le colonel Sacha Demièrre, directeur départemental des services d'incendie et de secours des Vosges (S.D.I.S.), est venu acter le départ en retraite du capitaine Jean-Marc Matten, puis confier la responsabilité des hommes du feu de la cité au lieutenant Florent Rapenne.



Pour Jean-Marc, c'est une aventure de 30 années qui prend fin. Directeur des Services Techniques en 1990, il est à l'époque fortement encouragé

pour reprendre la gestion du centre et des hommes du centre de secours local. Pas forcément investi dans ce domaine, il va suivre de nombreuses formations et se passionner petit à petit pour ce nouveau métier qui se concrétisera en 1992 par la prise de poste officielle en tant que chef du centre de Moyennoutier. Au fur et à mesure de l'évolution des missions et des grades, sa tenue d'apparat va aussi s'enrichir de plusieurs médailles : courage et dévouement, insigne, bronze, argent, or... Mais c'est sa sensibilité et sa proximité avec les hommes de terrain qui conféreront à ce professionnel l'attachement et le respect de ses troupes. Amateur de bons mots, il a tiré sa révérence en lançant : « *Je quitte mes potes-au-feu pour mes potes-âgés* ». C'est bien dit !

C'est maintenant Florent qui commande la caserne de la rue des Enclos, lui qui a fait de sa passion pour les pompiers son véritable métier (opérateur au centre de traitement des appels du S.D.I.S. à Golbey, c'est sur lui que l'on peut tomber quand on compose le 18). En fait, l'élève succède au maître. En 1989, âgé de 16 ans, Florent pousse la porte de la caserne de Moyennoutier : il ne la quittera plus. Caporal (1989), sergent (1992), adjudant (2002), lieutenant (2016) : il gravira un à un les grades de la carrière des amateurs de grande échelle. Côté compétences, sa carrière est ponctuée de nombreuses spécialités : formateur en incendie, en conduite d'en-

gins, aux risques liés aux tunnels... il est aussi président de l'Amicale des sapeurs-pompiers de Moyennoutier. Décoré à plusieurs reprises, le nouveau chef de centre expérimenté fait preuve d'une grande capacité d'écoute. Bienvenue et pleine réussite dans cette nouvelle fonction !



Florent Rapenne

VACCINATION

Si le mot "vaccination" est sur toutes les lèvres, force est de constater que la production de vaccins au niveau mondial tarde à satisfaire la demande. Pour nos concitoyens concernés actuellement par la vaccination, tout se passe à Saint-Dié des Vosges pour le moment. Suivez les indications données dans l'infographie ci-dessous.

CENTRE DE VACCINATION

COVID-19

SALLE CARBONNAR
27 place de l'Europe (derrière l'Hôtel de Ville)
à Saint-Dié-des-Vosges

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Qui est concerné ?

- les personnes de **75 ans et plus**
- les personnes à **haut risque**, sans limite d'âge sur prescription médicale du médecin traitant

Sont considérés «à haut risque», les patients :

- atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie
- atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés
- transplantés d'organes solides
- atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes
- atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection (liste spécifique établie par le COS et les filières de santé maladies rares consultable sur solidarites-sante.gouv.fr)
- atteints de trisomie 21

Comment prendre rendez-vous ?

- par internet sur www.saint-die.eu ou www.ch-saintdie.fr
- par téléphone au **03 29 42 16 75** du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

Vous avez des difficultés pour vous déplacer ?

Un transport gratuit est possible si vous ne pouvez pas vous déplacer. Signalez-le au moment de la prise de rendez-vous au 03 29 42 16 75.

TRI SÉLECTIF

L'AFFAIRE EST DANS LE SAC... JAUNE

Dans les Vosges, je TRIE tous mes EMBALLAGES

Magazines & Journaux en PAPIER



Emballages alimentaires en CARTON



Conserves & Emballages en MÉTAL



Bouteilles & Flacons en PLASTIQUE



+

BARQUETTES



**BOITES
POTS
TUBES**



**SACS
FILMS
PLASTIQUES**





Avec Évodia et votre collectivité,
tous les emballages se trient et les papiers se recyclent !



www.evodia.org

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les Vosgiens peuvent déposer **TOUS les emballages sans exception dans le sac jaune**. C'est E.V.O.D.I.A. (Établissement Vosgien d'Optimisation des Déchets par l'Innovation et l'Action) qui a annoncé la nouvelle, envoyant également à chaque foyer un nouveau guide de tri. Voici quelques exemples des nouveaux emballages à mettre dans votre sac jaune : **pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, emballages plastiques de paquets de gâteaux, films alimentaires, blisters des packs d'eau ou de lait et sacs plastiques, pots de crème ou encore boîtes de poudre chocolatée**. Ces nouveaux déchets sont regroupés en trois grandes familles :

- les barquettes,
- les boîtes, pots, tubes,
- les sacs et films plastiques, sachets, blisters.

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le sac jaune aux côtés des emballages en métal, en papier et en carton. Maintenant, tous les emballages en plastique y vont. Pour vous éclairer, vous trouverez ci-contre un visuel avec les nouveaux emballages que vous pouvez déposer dans votre sac jaune (à terme, on ne sortira plus son conteneur à ordures ménagères qu'une fois sur deux).

Plus d'information sur le site : www.evodia.org

Prochaines collectes des sacs jaunes :
> vendredis 12 et 26 février 2021
Sortez vos sacs la veille après 18h

OBJECTIF "ZÉRO PHYTO"



Depuis plus d'un an, la commune de Moyennoutier n'utilise plus aucun produit phytosanitaire (désherbant, fongicide, anti-mousses, -algues ou -lichens). Cette démarche initiée par la précédente municipalité et l'équipe des Services Techniques, s'inscrit dans une politique de protection des ressources en eau et de développement de la biodiversité : elle est poursuivie et sera de plus en plus développée par le nouvel exécutif en place. En effet, les produits phytosani-

taires constituent un facteur important de pollution des eaux et d'appauvrissement de l'ensemble de notre environnement, sans parler de l'impact sur la santé publique.

Aujourd'hui, l'objectif est d'aller plus loin et de tendre vers l'obtention de l'écolabel "commune nature" (déjà mis en place par Anould ou Saint-Dié des Vosges). Cela implique une démarche globale engagée sur l'ensemble de la commune, mais aussi un changement d'attitude de la population (une herbe qui pousse sur un trottoir ou dans un cimetière n'est pas forcément "mauvaise"...). De nombreuses actions pratiques et une communication ciblée viendront accompagner cette démarche "zéro phyto". Elle s'étalera sur plusieurs années.



Lors de votre prochain passage en mairie pour chercher des sacs jaunes, prenez la nouvelle "réglette de tri".



21 janvier 2021 : les enfants rencontrent Florent Claudel, agriculteur bio à Vieux-Moulin (produits laitiers).

LES ÉCOLIERS DE SAINT-BLAISE PARTICIPENT AU **PARLEMENT DES ENFANTS**

À Saint-Blaise, les élèves de CM2 (classe de Madame Escoïn) ont décidé de participer à la 25^e édition du *Parlement des enfants*, une animation ouverte à toutes les écoles de France et de Navarre.

Cette année, le thème retenu est l'alimentation durable et équilibrée. Après avoir rencontré plusieurs acteurs de cette filière (photo ci-dessus), les enfants planchent actuellement sur un projet de loi. Cette action s'articule avec le programme d'enseignement moral et civique dont l'objectif est de transmettre le respect d'autrui, l'acquisition et le partage des valeurs de la République, la construction d'une culture civique.

Qu'est ce que le Parlement des enfants ? C'est un concours qui a pour but de sensibiliser les enfants au dialogue et au débat démocratique (il est organisé conjointement par l'Assemblée nationale et le ministère de l'Éducation nationale). Il permet aux écoliers de découvrir comment on écrit une loi, puis le chemin qu'elle parcourt avant d'être adoptée. En l'occurrence, c'est peut-être le texte que préparent les enfants de Moyennoutier qui sera retenu (après être passé par plusieurs jurys), puis voté par les députés : c'est le but ! Et si c'est le cas, tous iront à Paris pour visiter cette chambre et recevoir leur prix des mains du président de l'Assemblée nationale et du ministre de l'Éducation nationale.

ÉTAT CIVIL

Naissances

- . 4 janvier : Amenadiel Raille
 - . 13 janvier : Lana Magnette
- Nos félicitations aux heureux parents.*

Mariage

- . 9 janvier : Annie Mayaux et Eddy Valentin
- Tous nos vœux de bonheur.*

Transcriptions de décès

- . 30 décembre : Marcel Wendling, 94 ans, 22 rue Paul Rochatte
- . 2 janvier : Claude GLAY, 84 ans, 9 rue de l'Abbaye
- . 2 janvier : Jacques Ruspini, 85 ans, 449 rue du Ban de Sapt
- . 3 janvier : Jean Scharbach, 82 ans,

- 8 rue du Limbois
 - . 5 janvier : Yves Thomas, 70 ans, 235 rue Paul Elbel
 - . 10 janvier : Lucienne Nicole épouse Molinari, 84 ans, 623 rue du Ban de Sapt
 - . 14 janvier : Colette Birker, 90 ans, 8 rue de la Creuse
 - . 15 janvier : Pierre Girondel, 90 ans, 4 rue du Maréchal Foch
 - . 21 janvier : Jean Jonet, 87 ans, 751 rue de Ravines
- Nos sincères condoléances.*

Décès

- 26 décembre : Francis Rezer, 65 ans, 67 rue du Petit Paris
- Nos sincères condoléances.*

BRÈVES

DÉNEIGER LE TROTTOIR DEVANT SA PORTE

Comme beaucoup de Médianimonastériens le font, la tradition veut que l'on dégage la neige sur le trottoir devant sa maison (un grand merci). Salage et sablage permettent également d'éviter les chutes. Et il est conseillé d'éviter d'obstruer les bouches d'égout pour favoriser l'écoulement des eaux. Un arrêté municipal va reprendre prochainement l'ensemble de ces dispositions.

SERVICE DE L'EAU

Pour rappel, les horaires d'accueil du public au service de l'eau en mairie de Moyennoutier sont les suivants : du lundi au jeudi de 9h à 11h et de 14h à 16h.

FIBRE OPTIQUE

Prévu initialement entre août 2019 et août 2020, le déploiement de la fibre optique à Moyennoutier a pris du retard, notamment en raison de la crise sanitaire. Selon la Région Grand Est, le calendrier actuel évoque une livraison pour fin 2021, si rien ne vient perturber les travaux...

SAINT BLAISE

Dimanche 7 février 2021, l'association "La Bégoncelloise" organisera avec la paroisse la messe en l'église de Saint-Blaise, dans le respect des mesures sanitaires. À l'issue de l'office, la petite statue du saint patron du hameau passera au foyer d'une nouvelle famille.

COLLECTE DE SANG

Lors de la collecte du jeudi 21 janvier 2021, 21 personnes se sont présentées et 21 dons ont été effectués (dont un nouveau donneur).

VOTÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

10 décembre 2020 > prolongation pour 4 ans de la convention qui lie la Ville de Moyennoutier à l'Établissement Public Foncier Grand Est pour l'étude sur la rénovation des façades de l'abbaye - garantie de plusieurs prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignation au Toit Vosgien - achat d'un bien rue de la Libération fonds de concours de l'Agglo - facturation des frais de personnel "eau" à l'Agglo enfouissement des réseaux secs rues de la Libération et du Général Leclerc - tarif des concessions funéraires - transport scolaire à l'interclasse - indemnité de gardiennage de l'église communale - participation financière de "La Bégoncelloise" à l'achat de la nouvelle aire de jeux de Saint-Blaise - rallye Vosges Grand Est - tableau de classement des voies communales, prise en charge d'une créance éteinte - questions diverses.